

LUGINBÜHL Y, (2009), "Rappresentazioni sociali del paesaggio ed evoluzione della domanda sociale", in Castiglioni B., De Marchi M. (a cura), Di chi è il paesaggio, la partecipazione degli attori nella individuazione, valutazione e pianificazione, CLEUP, Padova, pp. 59-67.

IL PROGETTO DELL'URBANISTICA PER IL PAESAGGIO

Le paysage comme projet :

Quelles connaissances pour quel projet ?

Yves LUGINBÜHL, directeur de recherche au CNRS, Paris.

Le métier de paysagiste ou d'architecte-paysagiste – expression qui change selon les pays - fonde son exercice professionnel sur la pratique du projet de paysage, sans que jamais encore le terme n'ait été rigoureusement explicité et précisé. En France davantage qu'ailleurs, en effet, cette pratique est héritée directement de la période où cette profession se consacrait à l'art des parcs et jardins dans la droite ligne de la création, à la fin du XIX^{ème} siècle de l'Ecole d'Horticulture de Versailles située dans le potager du Roy, célèbre jardin dessiné par Jean-Baptiste La Quintinie au XVII^{ème} siècle pour alimenter la table de Louis XIV en fruits et légumes d'origine européenne et exotique.

L'exemple du potager du Roy est d'ailleurs éloquent : il a été dessiné, comme le furent tous les jardins qui agrémentaient les demeures princières ou, plus tard les espaces urbains remodelés par le développement industriel. Le dessin constitue l'acte créateur du jardin, qui modèle l'espace et organise sa composition comme une peinture, ainsi que le Comte d'Ermenonville, René-Louis de Girardin le précise dans son ouvrage de 1777 « *De la composition des paysages...* ». C'est ainsi dans le passage de l'échelle du jardin à celle du territoire, effective dans les années 1960-70 que le projet de paysage a été transféré dans l'aménagement du territoire, mais sans que l'on ne se penche véritablement profondément sur la question et sur les conséquences de ce changement d'échelle tant sur la pédagogie des établissements d'enseignement du paysagisme que sur les méthodes d'élaboration d'un projet de paysage. Les paysagistes alors en exercice avaient été formés à la pratique du jardin ou des « espaces verts » et il s'agissait de prendre pied dans un nouveau domaine sans remettre en cause une spécificité professionnelle affirmée comme telle : le paysage se dessine, il se conçoit comme une composition faite de formes, de textures, de couleurs, d'ambiances. Et c'est la vue qui constitue l'organe décisif, même si, dans ce passage de l'échelle du jardin à celle du territoire, les autres sens étaient parfois mentionnés au titre de la qualité « polysensorielle » du paysage ; celui-ci pouvant effectivement se percevoir à travers les odeurs, les sons, le toucher et même le goût, en référence à la célèbre madeleine de Marcel Proust.

Cette conception a-t-elle changé depuis que le paysage s'est érigé comme une spécialité de l'aménagement du territoire dans les années 1960 ? Oui et non, pourrait-on dire. C'est-à-dire de manière inégale selon les acteurs et les disciplines scientifiques ou techniques concernées. Ce qui est cependant manifeste, c'est la relative faiblesse du développement de ces projets de paysage à l'échelle du territoire dans les pratiques paysagistes, du moins en France, même si l'on estime que moins de 10 % du territoire national n'ont pas été touchés par une mesure ou une étude relative au paysage. En effet, de très nombreux travaux ont été effectués dans ce domaine, mais ils ont été le plus souvent des « diagnostics », c'est-à-dire des analyses de l'état des paysages, mais les prescriptions qui auraient dû en découler étaient le plus souvent de l'ordre du vœu pieu, ou incantatoires sans que des mesures très précises n'aient vu le jour. Les travaux se contentaient le plus souvent de conseiller la maîtrise de l'urbanisation, mais sans que ces recommandations ne passent toujours dans les faits. Les véritables projets opératoires à l'échelle de l'aménagement du territoire ont été rares ; ceux qui ont vu le jour ont été montrés comme des exemples remarquables, mais il est difficile d'affirmer qu'ils se sont généralisés sur l'ensemble du territoire national.

Ailleurs, c'est en Europe du nord et en particulier dans les pays anglo-saxons que la pratique du landscape planning qui a été la règle, plus proche de la planification territoriale accompagnant des mesures structurelles remodelant la vocation des espaces. Aux Pays-Bas ou en Angleterre, les universités formant des landscape-architects ont agi dans ce sens, en pratiquant également le design territorial souvent fondé sur l'utilisation de créations végétales pour masquer ou agrémenter des projets d'urbanisme. D'une certaine manière, le landscape planning constituait et constitue toujours des projets d'aménagement paysager du territoire qui sont des habillages de remodelages à but urbanistique ou économique, des mises en scène territoriales.

Le développement durable et les questions d'environnement ont cependant changé les conditions d'exercice de ces pratiques ; l'ingénierie écologique a apporté ses méthodes et les enjeux de la biodiversité modifient également les rapports de force entre les professionnels du paysage et les écologues. Dans ces nouvelles conditions, que peut représenter aujourd'hui un projet de paysage, dans un contexte de complexification de la connaissance et de rapports sociaux tendus entre des objectifs économiques et les désirs de populations de trouver dans leur environnement proche des conditions de vie répondant à leurs aspirations ? Cet enjeu renvoie à plusieurs domaines de signification et en particulier à l'évolution de l'exercice de la démocratie. Cet article se propose d'examiner les diverses relations qui s'établissent entre la pratique professionnelle et la production des connaissances relatives au paysage.

I. Projet de paysage, projet politique et social ?

Une première question s'impose : l'histoire nous fournit-elle des enseignements sur ce que pourrait être un projet de paysage ? A certaines périodes de l'histoire, en effet, des transformations profondes des systèmes économiques et politiques, qui ont eu des conséquences sur la composition des sociétés, se sont traduites par des bouleversements des paysages qui ont marqué non seulement les formes paysagères, mais également leurs modes de pensée. Nous proposons d'examiner quelques exemples pour préciser les diverses dimensions de ces transformations.

Le premier exemple est issu de l'histoire des Pays-Bas du quatorzième siècle lorsque le pays, considéré par l'ensemble des autres nations d'Europe comme un phare pour le continent, puissant, doté d'une flotte commerciale et militaire qui contribuent à sa richesse et à l'acquisition de la maîtrise des mers de l'Europe du nord tout au moins. A cette époque, les Pays-Bas ont commencé à assainir les zones de marais qui constituent une grande part de son territoire par des systèmes de digues et de terrepleins qui permettent à des familles d'agriculteurs de s'installer dans les espaces souvent envahis par les eaux et de les exploiter à des fins agricoles, cynégétiques, ou pour la production de sel ou de tourbe. La richesse du pays provient essentiellement de son commerce intense et de sa capacité à échanger des biens avec d'autres pays tout en en profitant grâce à un système bancaire élaboré et aux grands ports comme Rotterdam ou Amsterdam. A la fin du XIV^{ème} siècle cependant, les Pays-Bas ont autant souffert que les autres pays européens des dégâts qu'ont causés à la fois la peste, les guerres, la dégradation climatique. Mais si ces tragédies furent épisodiques, il n'en était pas de même du système agraire qui s'étendait partout en Europe et qui handicapait le développement démographique et économique. Ce système était fondé sur la production de céréales panifiables et de plantes industrielles, textiles surtout, dont dépendaient l'élevage et la production de viande ou de laitages et fromages. La production artificielle des fourrages n'existait pas encore et le bétail se nourrissait des herbages naturels qui croissait dans les espaces non cultivés ou sur les jachères interculturelles, selon le principe de la vaine pâture, permettant à quiconque d'envoyer ses animaux domestiques dans les champs cultivés après la récolte, pour qu'ils se nourrissent des herbages poussant spontanément. En outre, l'élevage était surtout pratiqué sur les terres communes qui étaient souvent des marais ou des landes. Ce système ne favorisait pas la production animale et toute augmentation démographique entraînait une extension des terres cultivées, diminuant d'autant les parcelles destinées au bétail. C'est notamment ce qui se produisit dans le cours du XIII^{ème} siècle et au début du XIV^{ème}, lorsque l'exceptionnelle croissance démographique européenne conduisit à l'extension des cultures de céréales, grevant d'autant les espaces voués aux animaux et la part de protéines dans l'alimentation humaine¹.

¹ L'alimentation humaine présentait de graves déficiences en viande et laitages : si elle n'était pas conceptualisée par les agronomes et les diététiciens, ceux-ci critiquaient fortement le système qui ne permettait pas à l'ensemble des sociétés un accès à des produits riches qui étaient réservés aux classes aisées. En fait, il fallut plusieurs siècles pour que cette alimentation s'améliore et ce n'est qu'au XX^{ème} siècle que

Vers le milieu du XV^{ème} siècle, le système agraire était resté pratiquement identique, malgré les prémises d'une libéralisation de la propriété et l'appropriation sporadique des terres communales, comme en Angleterre qui démontra une précocité exemplaire en Europe dans ce processus. Mais les autres conditions, situation climatique, militaire et sanitaire s'étaient améliorées, laissant entrevoir une période faste pour les sociétés européennes, et notamment la société hollandaise. C'est cependant à travers le changement du système agraire que les progrès virent le jour : forts de leur compétence particulièrement marquée en matière d'hydraulique, les ingénieurs hollandais, avec l'aide des capitaux des grands banquiers du pays et de négociants, engagèrent le pays dans un processus de colonisation des marais, en systématisant la technique des polders, grâce au réseau de canaux de drainage ou d'apport d'eaux douces, de vannes et de pompes mues par les célèbres moulins. Mais les terres exondées par la poldérisation des marais présentaient une caractéristique qui les rendait impropres à la production de céréales ou de plantes textiles : elles étaient salées, tant que l'apport d'eau douce n'avait pas produit l'effet d'assainissement souhaité. L'exondation des terres permit pourtant le développement de fourrages naturels qui furent utilisés pour l'alimentation du bétail. Une peinture de l'époque montre ainsi les polders nouvellement constitués et les scènes de fenaison ou de pâturage avec de nombreux bovins. Les Pays-Bas avaient ainsi surmonté un obstacle à la production de viande, de laitages et de fromages dans laquelle ils excellèrent et excellent toujours d'ailleurs.

Cette transformation du paysage et du système agraire ne saurait suffire cependant à considérer que ce projet d'aménagement du territoire hollandais qui permettait au pays d'accroître sa population et renforcer sa puissance économique en fournissant à ses habitants une alimentation plus riche constituait un projet de paysage. Mais c'est dans cette même période que, d'une part le mot équivalent à paysage, « *lantscap* » fit son apparition dans la langue flamande, et que d'autre part, la peinture de paysage connut un développement particulièrement intense, révélant des campagnes prospères et des paysans festoyant, comme dans les toiles de Pieter Brueghel. Affirmer que ce projet d'aménagement du territoire qui avait des visées économiques évidentes constituait également un projet de paysage pourrait paraître exagéré ; cependant, si l'on considère que le paysage est une construction sociale concourant à l'amélioration des conditions et du cadre de vie des populations, comme le stipule la Convention Européenne du Paysage, effectivement, cette hypothèse paraît confirmée. D'autant plus que le mot « *lantscap* » recouvrait plusieurs significations, l'une lui donnant le sens de la petite contrée que le regard embrasse d'un coup d'œil, une autre le pays « gras »² et une troisième le pays où il est possible de vivre.

l'ensemble des populations européennes accéda à une part alimentaire protéinique équilibrée avec les parts lipidiques et glucidiques.

² Le pays « gras » renvoie ici aux territoires d'élevage aux herbes « grasses ».

Cette période de la Renaissance se comprend alors dans le sens qui lui a souvent été attribué d'émergence de l'humanisme qui se conjugait à la fois dans les aménagements des paysages propres à améliorer la condition humaine, dans le développement d'un nouveau genre de peinture révélant les beautés de la nature « cultivée » et pastorale et dans la vision prospective d'un avenir meilleur pour les sociétés européennes.

Le second exemple est puisé dans l'histoire des aménagements des régions méditerranéennes et en particulier en Vénétie où un processus similaire se produit un peu plus tard, au XVI^{ème} siècle avec les grands projets de transformations de la « *terra ferma* », des « *beni inculti* » des Dolomites et de régularisation des cours d'eau, le Pô ou les rivières prenant leur source dans les Alpes. Analysé par Ennio CONCINA³, historien de l'Université de Venise, le projet de la République vénitienne est proche dans ses principes du projet hollandais. Attribué à l'ingénieur Cristoforo Sabbadino, il consista à engager de vastes travaux d'aménagement hydraulique destinés à éviter les inondations qui envahissaient régulièrement les plaines du delta du Pô, de reboisement des montagnes alpines⁴ et d'installation de vastes domaines agricoles contribuant à accroître la production agricole et en particulier l'élevage. Les textes de Sabbadino révèlent non seulement la volonté de renforcer la puissance économique, stratégique et militaire de Venise qui régnait sur la Méditerranée orientale mais également d'embellir le territoire⁵. Certes, on pourrait s'interroger sur ce que signifie à cette époque l'embellissement du territoire : cet objectif répondait peut-être au souhait de l'ingénieur de résoudre des problèmes d'organisation du territoire en vue de sa meilleure efficacité économique, cette efficacité pouvant se traduire par cette volonté d'embellissement. En tout cas, la mobilisation d'artistes comme les architectes pour édifier les villas qui constituèrent les sièges de vastes domaines agricoles est assez révélatrice de ce désir d'embellissement.

Ce qui est cependant manifeste dans le projet de Sabbadino, c'est la manière dont il a cherché à comprendre, avant de proposer son projet, comment ce « paysage » fonctionnait du point de vue hydraulique notamment : cette recherche s'est traduite par la réalisation de nombreuses cartes, en particulier de la lagune où les divers canaux sont minutieusement représentés. Le projet ne pouvait s'abstenir d'une connaissance rigoureuse du paysage et c'est en cela que cet exemple est intéressant. Il renvoie à la question de la nature des connaissances qu'il est nécessaire de mobiliser pour aboutir à l'élaboration d'un projet de paysage.

³ CONCINA (Ennio), 2000, La Renaissance : Venise, le territoire, le paysage, in Paysage méditerranéen, catalogue de l'exposition sur le paysage méditerranéen, dir Luginbühl, (Yves), Electa, Milan, pages 130-135.

⁴ Le reboisement avait un double objectif : fournir du bois nécessaire à l'extension de la capitale vénitienne dans la lagune et à la construction des bateaux qui constituaient un moyen stratégique dans le développement du commerce de la République et dans la lutte contre l'empire ottoman.

⁵ Mais Sabbadino n'utilise pas le terme « *paesaggio* » apparu quelques années avant l'élaboration du projet de l'ingénieur : le terme *paesaggio* est connu des dictionnaires italiens en 1552, le projet de Sabbadino date de 1556.

II. La connaissance au service du projet de paysage.

Les exemples précédents ne sont pas les seuls qui auraient pu être examinés pour traiter de la question de la définition d'un « projet de paysage ». Ils soulèvent cependant le problème des connaissances utilisables et pertinentes par rapport à l'élaboration de ce projet, mais également d'autres questions qui tiennent à la gouvernance du territoire concerné et aux modalités de l'implication des acteurs. Ces exemples ont été puisés dans une période où les systèmes politiques sont encore très éloignés de la démocratie qui caractérise les pays européens. Les projets sont le fait des princes ou d'une classe sociale détenant le pouvoir et ils ne s'embarrassaient vraisemblablement pas de scrupules pour consulter les populations concernées. La situation actuelle a changé, même s'il est possible d'avoir quelques doutes sur la réalité de l'exercice démocratique dans les projets d'aménagement du territoire. La preuve en est les nombreuses contestations qui apparaissent çà et là, dans tous les pays d'Europe à propos de décisions politiques qui engagent des projets d'aménagement ou d'équipements comme les infrastructures en particulier. Mauro VAROTTO et Ludovico Fabrizio VISENTIN, géographes de l'Université de Padoue ont identifié cette contestation à travers une analyse des « *comitati locali* » qui se sont créés en Vénétie en opposition à de tels projets⁶. Ces comités locaux représentent effectivement la part de la gouvernance qui échappe à l'exercice conventionnel de la démocratie.

Les expériences de participation des populations locales à des projets d'aménagement sont en fait très nombreuses dans les pays européens et leurs modalités de mise en œuvre sont très diverses ; si la Convention Européenne du Paysage prône la participation des populations à la décision politique, en se référant notamment à la Convention d'Århus, elle ne résout cependant pas de manière précise les modalités d'application de cette participation. Celle-ci n'est d'ailleurs pas unanimement acceptée par tous et en particulier par le personnel politique qui y voit parfois une dérive de la représentativité politique ou une perte de temps que pourraient provoquer des débats polémiques entre des groupes d'acteurs locaux tentant d'imposer des objectifs catégoriels. Mais l'on sait que l'exercice de la démocratie à travers les procédures d'élection ne répond pas à la traduction de la généralité. Pierre ROSANVALLON⁷ a récemment consacré un ouvrage à cette question en analysant les débats et les mesures qui ont été prises dans plusieurs régimes démocratiques pour compenser ce problème : dans les deux premières démocraties du monde, les Etats-Unis d'Amérique et la France, les élites politiques ont effectivement très tôt identifié ce problème et ont cherché des dispositifs permettant de traduire politiquement la pensée de l'ensemble de la société concernée face à des dispositifs électifs qui donnent la priorité dans

⁶ Mauro VAROTTO et Ludovico Fabrizio VISENTIN, 2008, *Comitati locali e criticità ambientali in Veneto ; L'evoluzione del fenomeno negli ultimi 10 anni*, ARS N° 116, janvier-mars, pages 9-17.

⁷ ROSANVALLON Pierre, 2008, *La légitimité démocratique, Impartialité, Réflexivité, proximité*. Seuil Editions, Paris, 350 pages.

les décisions politiques aux idées des groupes élus et éliminant celles de ceux qui ne participent pas directement à la gouvernance.

Le premier niveau de ces dispositifs est représenté par les commissions ou conseils sectoriels qui ont pour charge de contrôler les décisions politiques ; aux USA, en 1887, l'Etat mit en place une commission chargée de contrôler les prix des transports, à la suite de dérèglements tarifaires découlant d'ententes illicites entre les grandes compagnies de transport. En France, plus récemment, divers organes ont pour mission de contrôler certaines des décisions du pouvoir politique, comme le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel qui examine le fonctionnement démocratique des chaînes de radio et de télévision ; l'Agence Française de la Sécurité Alimentaire vérifie la conformité des aliments placés sur le marché avec les normes sanitaires et prévient les autorités politiques des effets préjudiciables que certains produits pourraient avoir sur la santé humaine.

Le troisième niveau qui compense la non-représentativité de la généralité politique dans le dispositif électif est précisément le niveau de la démocratie qui a été souvent dénommée sous l'expression de « démocratie participative » et qui se manifeste par la participation des populations à la décision politique à l'échelle locale ou régionale. C'est ce niveau qui nous préoccupe ici. Les expériences que nous avons conduites ou auxquelles nous avons assisté soulèvent la question des formes de mobilisation sociale et des modalités d'échange des connaissances et des propositions entre les participants. Un examen assez rapide de ces expériences, réalisées dans plusieurs pays européens, révèlent en effet la forte diversité de leurs formes, parfois improvisées et peu organisées. C'est d'ailleurs souvent ce qui fait leur intérêt et leur force.

1°) Formes des dispositifs de participation :

a) L'initiative :

Elle devrait revenir, normalement et selon les conventions en vigueur, à l'autorité politique. Ce n'est pas souvent le cas, mais la plupart des expériences sont issues de mouvements associatifs qui parviennent à faire admettre par l'autorité politique, l'organisation de tels dispositifs de participation ; souvent, il s'agit de manifestations de contestation de décisions prises sans participation ou même sans consultation qui peuvent se transformer en dispositifs de négociation avec les autorités politiques, mais alors, il est difficile de les qualifier de dispositifs de participation. C'est le rapport de force entre l'autorité politique et la partie de la population qui instaure le débat et qui peut aboutir à une négociation, sans qu'il y ait un processus d'élaboration de projet participatif.

Certaines expériences spontanées peuvent naître de l'initiative d'ONG, comme nous l'avons constaté dans une forme originale qui débuta sous la forme d'une fête autour de la question de la qualité de l'eau dans un bassin-versant en Bretagne. L'initiative fut prise par une association locale qui organisa la fête près d'une rivière ; après la fête, un parcours permit

aux participants de discuter des transformations des paysages et en particulier de la place des haies d'arbres qui avaient disparu ou qui s'étaient maintenues et des conséquences que ces modifications ont entraînées sur la qualité de l'eau. Les débats furent ensuite résumés et portés à l'autorité compétente, une communauté de communes et l'agence de bassin qui est chargée de la gestion de l'eau.

b) Qui participe ?

Les conventions en vigueur stipulent que la participation doit concerner « les populations ». A l'échelle d'une collectivité locale de petite dimension, qui représente « les populations » et qui s'engage dans le processus de participation à la décision politique ? L'expérience montre qu'il est quasi impossible de mobiliser un échantillon représentatif de la population : d'une part tous les individus ne souhaitent pas participer, d'autre part, il existe toujours des groupes qui se forment, sous la force d'entraînement de leaders ou de mouvements divers, à l'échelle de la collectivité toute entière ou à celle de quartiers pour une ville ou de parties de la collectivité, selon le problème posé. Il est illusoire de penser mobiliser toute la population. Il est peut-être possible de souhaiter seulement que le débat s'engage et que la communication informelle dans la société locale contribue aux échanges ou à la mobilisation d'autres acteurs. L'essentiel est que les représentants de l'autorité politique soit présente mais pas forcément dès le départ, comme les experts scientifiques et techniques ou les représentants des administrations.

Un principe doit cependant être strictement respecté : celle de la place accordée à chaque acteur dans l'opération de participation ; la participation de la population à la décision politique n'est pas la prise de décision par la population. C'est notamment ce que les adversaires de la participation critiquent d'ailleurs. La décision revient en dernier ressort aux élus, mais ils la prennent en toute connaissance des implications qui ont été soulevées par le débat collectif.

c) L'organisation de la participation :

Nous l'avons déjà évoqué, mais cette organisation peut être très diverse. Dans les expériences que nous avons conduites, la participation débutait par un parcours du territoire concerné avec les élus, des techniciens et des habitants. Les élus ne souhaitaient pas organiser ce parcours, mais ils finirent par l'accepter et après la demi-journée de cheminement commun, ils reconnurent que l'expérience leur avait apporté beaucoup de nouveaux enseignements sur le paysage de leur commune ; leur regard avait changé et ils ne voyaient plus le paysage de la même manière qu'avant, parce que l'échange sur le terrain avec les autres élus, les experts ou les habitants leur avait ouvert les yeux sur certaines transformations qu'ils n'avaient pas vues.

Le parcours n'est pas obligatoire, mais il doit être suivi par des réunions avec les participants, l'idéal étant que les discussions se produisent en plusieurs phases, de manière à laisser les

réflexions et les débats mûrir et progresser parmi la population. Les réunions peuvent être organisées par thèmes successifs, allant par exemple du constat de la valeur des paysages locaux aux problèmes rencontrés puis aux propositions de mesures destinées à améliorer la situation. Mais tout dépend des problèmes rencontrés et des acteurs mobilisés.

d) L'animation :

Dans toutes les expériences auxquelles nous avons participé, la question de l'animation a été posée : est-elle nécessaire ? Qui anime les débats : un animateur « neutre », un technicien, un élu, un représentant d'une association ou un expert ? Il semble bien que l'animateur ne doive pas être partie prenante et tenter de garantir une attitude en retrait, intervenant seulement lorsque le débat s'enlise ou n'émerge pas suffisamment. Dans l'expérience que nous avons conduite dans la vallée de la Dordogne, en France, nous avons joué ce rôle, bien que nous fumes l'un des experts scientifiques contribuant à l'expérience ; mais nous avons toujours adopté cette position de retrait, n'intervenant que pour relancer le débat ou pour apporter des éléments de connaissance quand les acteurs locaux le demandaient.

e) Le problème posé :

La mobilisation des habitants, des élus et plus généralement des acteurs locaux se produit autour d'un problème constaté par certains d'entre eux. Mais il peut s'agir d'une opération plus générale sans qu'un problème soit immédiatement identifié et organisée dans le cadre de la mise en œuvre de la Convention Européenne du Paysage par exemple. Si un problème a été identifié et que la participation s'engage autour de ce problème, il est important de le placer au centre du débat tout en l'élargissant aux conséquences que ce problème peut entraîner sur d'autres domaines que celui où il s'inscrit. Dans la vallée de la Dordogne, par exemple, les élus étaient très préoccupés par la qualité de l'eau de la rivière qui, s'étant dégradée, avait entraîné la fermeture de campings et de baignades par les autorités sanitaires. Nous avons alors décidé de partir de cette question et de reconstituer pas à pas le paysage en faisant prendre conscience aux participants des relations que la qualité de l'eau entretient avec d'autres secteurs de l'activité du territoire : avec la question de l'urbanisation par exemple, qui est concernée par les réseaux d'assainissement et le coût supplémentaire occasionné par un habitat diffus ; avec la question de l'agriculture également et l'utilisation des pesticides ou des engrais azotés et des effluents des élevages. A cette occasion d'ailleurs, un élu fit remarquer que l'habitat diffus posait des problèmes de plus en plus aigus en raison du vieillissement de la population et des contraintes que l'assistance aux personnes âgées rencontrait, notamment dans la distribution de repas ou d'aides médicales. Ce ne sont que des exemples, mais ils montrent que le paysage peut être une occasion de prise de conscience collective de problèmes posés à la population.

f) La validation :

Toute discussion collective se traduit par des comptes-rendus, des documents divers et notamment des cartes. Une étape essentielle consiste à faire valider ces documents par les

participants de manière à les faire reconnaître comme des constats ou des propositions acceptées par tous. Quand un participant valide un de ces documents, il s'approprie son contenu et l'intègre dans sa conception du processus de participation engagé. Cette validation est évidemment primordiale pour tout document programmatique, mais elle est également importante pour les documents de constat ou d'identification des paysages ou de leurs transformations. C'est un moyen de concourir à un accord commun sur des connaissances.

2°) L'apport des connaissances.

a) Quelles connaissances ?

L'apport des connaissances pose également des questions essentielles qui doivent être réfléchies et cet apport doit être organisé dans le cadre du débat. Il est communément admis que l'apport de la connaissance est la tâche des scientifiques. Il s'agit d'une évidence, mais partielle. Les connaissances d'un paysage sur un territoire donné ne sont pas la propriété exclusive des scientifiques et elles peuvent émaner d'autres acteurs : les techniciens, bien sûr, mais également des habitants. Il ne s'agit cependant pas des mêmes connaissances. Si les premières sont validées par la preuve administrée par des méthodes et des protocoles reconnus par la communauté scientifique, d'autres connaissances méritent d'être mobilisées, car elles peuvent apporter des compléments dans des domaines qui n'auraient pas été couverts par les scientifiques.

C'est notamment le cas des savoirs populaires, élaborés empiriquement par l'observation quotidienne du paysage et des processus qui s'y déroulent. Cette culture locale constitue ce que nous dénommons par l'expression d'échelle locale des représentations sociales du paysage. Mais cette culture locale n'est pas forcément admise par toutes les disciplines scientifiques ; les sciences dites « dures » par opposition aux sciences « molles » qui seraient plutôt les sciences sociales considèrent souvent que ces savoirs populaires relèvent davantage de croyances que de véritables connaissances. Il est vrai que ces savoirs ne sont pas forcément vérifiées, mais elles constituent un corpus de connaissances sur lesquelles les scientifiques peuvent construire des hypothèses et éventuellement les vérifier.

b) Sous quelles formes traduire les connaissances ?

Cette question est importante car bien souvent, la communication entre les experts scientifiques et les habitants rencontre des difficultés en raison du langage scientifique des premiers, peu accessible aux seconds. Les scientifiques doivent faire cet effort de traduire leurs connaissances dans un langage compréhensible par tous, ce qui n'est pas évident, car de nombreux scientifiques ont tendance à s'enfermer dans leur domaine et à considérer que les profanes ne comprennent rien à la science de toutes manières. Ce débat n'est pas nouveau, mais nous pouvons certifier que les profanes attendent avec beaucoup de curiosité

les connaissances des scientifiques en lesquels ils disent avoir confiance ; c'est le résultat d'enquêtes que nous avons réalisées dans la baie du Mont Saint-Michel en France. Si les non scientifiques font confiance aux scientifiques, alors ces derniers ont la charge d'être à la portée des premiers.

L'une des formes de traduction des connaissances scientifiques les plus accessibles est la forme cartographique ; c'est d'ailleurs en termes de cartographie que nous avons le plus souvent traduit les enquêtes auprès des habitants ou des institutions, en spatialisant les représentations sociales des paysages. Cette spatialisation implique que l'enquête soit construite dans cet objectif et en particulier que l'on interroge les personnes concernées sur un support cartographique qui leur permette de localiser les problèmes qu'ils considèrent comme importants⁸ ; ce qui signifie que l'on ne cherche pas à raisonner en termes de préférences (paysagères), mais bien en termes de représentations sociales, ce qui radicalement différent. La spatialisation des représentations sociales permet surtout l'échange entre les acteurs lors des réunions et l'ancrage territorial des questions que ces acteurs se posent ; elle permet également à l'ensemble des participants de prendre conscience de la diversité des conceptions dans la société locale. C'est ce qu'une recherche conduite dans les Alpes françaises a permis de démontrer ; le partage des représentations sociales constituait dans le dispositif de négociation engagé dans cette recherche la condition essentielle pour que le débat se déroule sans incompréhensions réciproques.

c) Le moment de l'apport des connaissances.

Il s'agit d'une question qui peut paraître anodine, mais elle peut avoir une grande importance dans leur appropriation par les acteurs non scientifiques. Celle-ci n'est pas identique selon que l'on apporte les connaissances au début de l'opération de participation ou en cours des débats. L'appropriation est plus efficace lorsque la connaissance d'un phénomène est apportée au moment où celui-ci surgit comme un problème pour les acteurs locaux. Il est donc essentiel de réfléchir à cet apport, aussi bien dans ses formes que par rapport au déroulement temporel du dispositif de participation.

Bien d'autres questions se posent dans l'élaboration de projets mobilisant la participation des populations, mais l'essentiel reste que le dispositif soit ouvert, pas trop formel tout en prenant garde à la rigueur des méthodes mise en œuvre et à l'égalité des prises de parole des divers acteurs présents.

3°) Le retour sur le projet

⁸ Nous avons eu recours également à des techniques permettant aux personnes participant aux réunions de cartographier elles-mêmes leurs représentations sociales du paysage, soit individuellement, soit collectivement, lors des réunions. Ces cartes collectives étaient d'ailleurs fort appréciées par l'ensemble des acteurs.

L'élaboration du projet d'aménagement paysager se constitue donc sur la base d'un corpus de connaissances produites en commun et validées collectivement. Là également, les méthodes sont diverses et dans les opérations auxquelles nous avons participé, le fait le plus saillant venait de la capacité du dispositif à engager les acteurs de livrer leur propres connaissances en matière de gestion administrative ou de procédures techniques. Les élus avaient fortement tendance à garder leur connaissance pour leur propre compte, sans les « mettre sur la table », à la disposition de tous. La véritable avancée dans ces opérations s'est produite lorsqu'un élu a accepté de livrer ses propres « recettes » politiques et administratives. L'échange était engagé et a pu se poursuivre, alors que dans un premier temps, l'attitude des élus était plutôt la réserve, comme si chacun ne souhaitait pas fournir aux autres la connaissance de procédures ou de sources de financements qu'il souhaitait conserver à son seul et propre profit.

La seconde remarque qui peut être faite porte sur la capacité du processus d'élaboration du projet à produire ses propres connaissances : c'est en avançant peu à peu dans les propositions que ces connaissances surgissent et permettent d'alimenter en feed-back la construction du projet. Mais en quoi consiste le projet et quelle forme prend-il ? Certains professionnels du paysage auraient bien évidemment tendance à revendiquer le dessin du projet comme un projet de jardin ou de parc. Ils pourraient également affirmer que la participation annihile leur créativité. Cette affirmation que nous avons déjà entendue est évidemment une assertion idéologique et stratégique. La participation n'annihile pas la créativité des professionnels ; ils doivent seulement changer leurs méthodes et utiliser les connaissances produites par les acteurs et en particulier celles qui sont issues des enquêtes auprès des habitants ou des autres acteurs pour imaginer un paysage d'avenir. Ce n'est plus seulement leur propre connaissance qu'ils utilisent, c'est un corpus partagé et collectif de savoirs qu'ils doivent s'approprier. Mais cette appropriation ne leur enlève pas pour autant leur créativité. Elle sort seulement le professionnel du mythe du créateur de génie qui imagine seul et se fondant sur sa propre pensée du paysage en question. S'ils possèdent une sensibilité qu'a contribué à développer leur formation, ils peuvent la mobiliser pour transformer les connaissances produites par ailleurs en projet, y compris dessiné.

Conclusions :

Ces divers exemples de dispositifs d'élaboration de projets de paysage renvoient à la question du politique et du rôle des élus ; les exemples puisés dans l'histoire révèlent la nécessité d'une pensée prospective et globale qui puisse être déclinée dans ses diverses dimensions, politiques, économiques, écologiques, sociales et esthétique. Le poids du symbolique est bien plus important que l'on pourrait le penser dans ces processus, car il permet précisément de rassembler ces diverses dimensions sous un projet apparemment simple et aisément compréhensible par tous.

La place des politiques, c'est-à-dire des élus, est bien évidemment essentielle, mais pose la question du temps : temps politique et temps du débat ne sont pas forcément identiques et c'est pourquoi les procédures de participation ont tant de mal à se faire accepter par le monde politique. En outre, le temps politique n'est pas non plus identique au temps de la recherche qui est souvent long, alors que les politiques souhaitent des réponses dans l'instant.

C'est pourquoi le projet de paysage doit être conçu davantage comme un processus continu, non abouti qui se nourrit de sa propre capacité à produire de nouvelles connaissances utiles pour la poursuite du projet et bénéficiant du retour d'expérience. Le projet de paysage n'est pas identique à un projet architectural qui livre à la société un objet fini. Le projet de paysage n'est pas terminé, il n'est jamais terminé et il est certain que les hommes politiques ont des difficultés à l'accepter, car le projet ne peut pas forcément donner lieu à des inaugurations en grande pompe retransmises par les médias.

Le projet de paysage soulève encore et toujours la question de la relation entre la science et l'action. Si les scientifiques se méfient de l'action, c'est sans doute parce qu'ils tiennent à leur indépendance et opposent souvent un obstacle quasi infranchissable à l'intrusion du politique dans la science. Nous sommes également attachés à cette autonomie sans laquelle la science ne peut progresser. Mais pour autant, nous sommes convaincus que la science peut également changer ses méthodes et s'ouvrir au transfert de la connaissance vers l'action. La science produit des connaissances de plus en plus complexes, mais c'est bien pour cela qu'elle doit s'ouvrir et accepter de dialoguer avec d'autres producteurs de savoir ; si, comme le formule Edgar MORIN :

« la science est devenue aveugle dans son incapacité à contrôler, prévoir, même concevoir son rôle social, dans son incapacité à intégrer, articuler, réfléchir ses propres connaissances. Si effectivement, l'esprit humain ne peut appréhender l'ensemble énorme du savoir disciplinaire, alors il faut changer, soit l'esprit humain, soit le savoir disciplinarisé. »

alors, il faut aussi changer les méthodes de l'action politique et s'engager dans le débat collectif autour d'un projet négocié et réflexif.

Bibliographie :

Edgar MORIN, 2005, Introduction à la pensée complexe, Essais, Points, Seuil, Paris, 160 pages.

CONCINA (Ennio), 2000, La Renaissance : Venise, le territoire, le paysage, in Paysage méditerranéen, catalogue de l'exposition sur le paysage méditerranéen, dir Luginbühl, (Yves), Electa, Milan, pages 130-135.

Mauro VAROTTO et Ludovico Fabrizio VISENTIN, 2008, Comitati locali e criticità ambientali in Veneto ; *L'evoluzione del fenomeno negli ultimi 10 anni*, ARS N° 116, janvier-mars, pages 9-17.

Fondazione CRT, mars 2007, Atlante dei paesaggi piemontesi, Politecnico di Torino, 2 CD.

DAT Conseils, décembre 1999, La reconnaissance sociale des paysages bourguignons DIREN de Bourgogne, 80 pages.

GAGGERO Gianni e GHERSI Adriana, février 2002, Il paesaggio di Vintimiglia e Bordighera, Percezione, identità, progetto. Regione Liguria, Ed Alinea, 95 pages.

LUGINBÜHL Yves, CROS Zsuzsa, décembre 2006, Ateliers transfrontaliers sur les atlas de paysage, cas des Pyrénées basques espagnoles et françaises, Ministère de l'Écologie et du développement durable, Bureau des Paysages, 72 pages.

Convention Européenne du Paysage, Conseil de l'Europe, www.coe.int.

LUGINBÜHL Yves, CROS Zsuzsa, novembre 2005, Ateliers transfrontaliers sur les atlas de paysage, Le cas de la région des Ardennes entre Champagne-Ardenne et Wallonie, Ministère de l'Écologie et du développement durable, Bureau des Paysages,

BLIGNY Clémentine, 2002, Bilan des Atlas des paysages en France en 2002 – MEDD – ENGREF, 156 pages.

BRUNET-VINCK Véronique, 2004, Méthode pour les Atlas de paysage - Enseignement méthodologique de 10 ans de travaux, 127 pages.

LUGINBÜHL Yves, 1994, Atlas des paysages, méthodologie pour l'identification et la caractérisation des paysages, Direction de l'Architecture et de l'Urbanisme, Ministère de l'Équipement, 76 p.

LUGINBUHL Yves, BONTRON Jean-Claude, CROS Zsuzsanna, 1991, Inventaire des paysages ligériens. Seconde phase d'étude : détermination des secteurs prioritaires d'intervention. Rapport pour le Conseil Régional des Pays de la Loire, Direction de la Qualité de la Vie. CNRS/SEGESA, 26 pp + annexes + cartes.

LUGINBUHL Yves, CROS Zsuzsanna, 1992, Méthodologie d'inventaire des paysages, première phase d'étude : inventaire des inventaires. Rapport pour la Direction de l'Architecture et de

l'Urbanisme, Ministère de l'Équipement, du Logement, des Transports et de l'Aménagement du Territoire. CNRS/SEGESA.

LUGINBUHL Yves, CROS Zsuzsanna, 1992, Méthodologie d'inventaire des paysages, seconde phase d'étude : méthodologie d'inventaire. Rapport pour la Direction de l'Architecture et de l'Urbanisme, Ministère de l'Équipement, du Logement, des Transports et de l'Aménagement du Territoire. CNRS/SEGESA.

LUGINBÜHL (Y.), PLEKHOFF (K.), SIGG (K.), Plan paysage de la vallée de la Dordogne, rapport d'étude pour la DIREN Aquitaine, STRATES-CNRS/SEGESA, mai 1994, 94 p + annexes et cartes.